

LA BOURSE NIVEAU MASTER 2

POUR UN ANCIEN ELEVE DIPLOME DU LYCEE DES MATHÉMATIQUES DE BELGRADE

Cette bourse répond à une volonté de mettre en valeur l'excellence des enseignements dispensés au Lycée des mathématiques de Belgrade et de souligner l'importance des études secondaires de qualité pour la poursuite des études supérieures.

Cette bourse, d'une durée de 10 mois maximum, couvre les frais de scolarité (à hauteur maximale de 1000 euros) y compris la protection sociale. L'étudiant(e) sélectionné(e) a le statut de Boursier du Gouvernement français, lui donnant accès à d'autres avantages financiers (aide au logement, etc.).

1) Sont éligibles à ce programme les étudiants :

1. ayant la nationalité serbe ;
2. ayant un projet d'études en France au niveau « master 2 » ;
3. ayant terminé leur 4^{ème} ou 5^{ème} année d'études dans des disciplines scientifiques ou techniques ou la terminant au plus tard en juin 2017 (sauf pour les étudiants qui présentent des demandes aux cursus spécifiques mentionnés ci-dessous) ;
4. ayant moins de 30 ans ;
5. anciens élèves diplômés du Lycée des mathématiques de Belgrade.

NB : A titre exceptionnel, il est possible de déposer une demande de financement d'études de niveau master 1 pour des cursus spécifiques au sein des grandes écoles en France (Ecole Normale Supérieure, Ecole Polytechnique, Ecole des Mines de Paris...) qui sélectionnent les candidats par concours.

2) Conseils

Avant de déposer votre dossier, prenez le temps de bien étudier les possibilités d'études en France en consultant le site Campus France Serbie : www.srbija.campusfrance.org

Attention : L'inscription auprès des établissements d'enseignement supérieur en France (universités, grandes écoles...) est distincte de la procédure de demande de bourse. Les étudiants doivent être attentifs aux délais de dépôt de dossiers pour l'inscription à la formation choisie. Il est prudent de sélectionner plusieurs formations en France, au cas où l'inscription ne serait pas acceptée dans la formation choisie en premier.

3) Composition du dossier de demande de bourse

1. un curriculum vitæ en français (ou anglais) ;
2. une lettre de motivation en français (ou anglais) ;
3. la description détaillée du cursus que l'étudiant souhaite suivre en France, le nom de l'établissement d'enseignement supérieur français délivrant le diplôme choisi, le titre exact de la formation, la durée et les frais de scolarité ;
4. la copie du dernier diplôme obtenu ;
5. le dernier relevé des notes obtenues ;
6. le diplôme d'études secondaires délivré par le Lycée des mathématiques de Belgrade ;
7. tout élément que l'étudiant juge utile d'apporter à l'appui de son dossier (autres diplômes, recommandations de professeurs, etc.) ;
8. la preuve qu'un contact a été établi avec la ou les Universités ou établissement(s) d'enseignement supérieur choisis.

NB : Pour les documents n°4 à n°7

.....
....., les traductions en français ne sont pas obligatoires.

4) Dépôt du dossier et information

Auprès de :

Vesna Adamović, chargée des mobilités

Institut français de Serbie

Zmaj Jovina 11

11000 Beograd

Tél: (011) 302 36 39 – courriel : vesna.adamovic@institutfrancais.rs

Les dossiers doivent être déposés, postés ou envoyés par courriel **avant le 17 mars 2017 au plus tard. Aucun dossier accepté après cette date.**

NB : Pour la transmission par courriel, merci de bien vouloir envoyer tous les documents scannés en un seul fichier PDF.

5) Déroulement de la procédure

Les dossiers sont examinés par le Pôle universitaire et scientifique de l'Institut français de Serbie. **Tout dossier incomplet ou inéligible est éliminé.** Une présélection est effectuée sur la base des critères 1 et 2 développés ci-dessous.

Les candidats dont les dossiers sont présélectionnés sont convoqués pour un entretien avec un jury spécifique au cours des mois d'avril et mai 2017.

6) Critères d'appréciation des dossiers

6 critères principaux ont été retenus sans hiérarchie entre eux.

1. Qualité du dossier universitaire

Notes obtenues au cours de la scolarité, appréciation des professeurs, etc....

2. Adéquation avec les priorités de coopération définies par l'Institut français

Sont privilégiés les projets d'études supérieures en France qui s'inscrivent dans des coopérations existantes ou en cours de développement (entre universités serbes et françaises, entre laboratoires de recherche, entre municipalités etc.). Une attention particulière est également accordée aux étudiants dont le projet d'étude est susceptible d'intéresser une entreprise française présente en Serbie ou désireuse d'y investir.

3. Qualité du projet universitaire et professionnel

Le jury apprécie la motivation du candidat, la cohérence de son projet d'études avec ses objectifs professionnels en Serbie, les démarches entreprises pour choisir sa formation en France.

4. Maîtrise du français

Un bon niveau de français est souhaité. Sur demande du jury, le candidat peut être amené à passer un test de connaissance linguistique permettant de lui proposer des solutions pour améliorer son niveau de langue avant son départ en France.

Toutefois des exceptions sont faites pour les étudiants souhaitant s'inscrire dans des cursus anglophones.

5. Existence de cofinancement

Même s'il ne s'agit pas d'une condition obligatoire, une attention particulière est accordée aux dossiers pour lesquels les étudiants prévoient une autre source de financement (entreprises, collectivités locales serbes ou françaises, fondations etc....).

6. Qualité de la formation choisie

La qualité de la formation choisie en France est prise en compte par le jury.

7. Autres

Entre deux dossiers de qualité égale, l'étudiant n'ayant jamais eu la possibilité d'effectuer des séjours longs à l'étranger est privilégié.

Le jury est souverain dans ses décisions et ses appréciations.

Les décisions du jury sont communiquées sur le site internet de l'Institut français au courant du mois de mai 2017.